



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 24 décembre 2015, adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de M. Najib Ghadbian, Représentant spécial de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, datée du 24 décembre 2015 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et le faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Abdallah **Al-Mouallimi**



**Annexe à la lettre datée du 24 décembre 2015 adressée  
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Au nom de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, c'est avec un sentiment d'urgence extrême que j'appelle votre attention sur une nouvelle attaque chimique perpétrée par les forces du régime de Bachar Al-Assad contre la ville de Moudamiyé, en violation directe des résolutions 2118 (2013), 2139 (2014), 2209 (2015) et 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

Le mardi 22 décembre 2015, vers 20 h 18, les zones civiles de Moudamiyé, au sud-ouest de Damas, ont été la cible d'attaques aériennes menées sans discrimination par les forces du régime de Bachar Al-Assad. Des témoins présents sur place ont fait état de tirs de missiles, rapidement suivis du largage de quatre barils d'explosifs par des hélicoptères dudit régime. Ces attaques ont fait au moins cinq morts et 12 blessés, qui ont été transportés à l'hôpital d'Al-Ghouta, où ils ont été traités pour des affections témoignant d'une exposition à des gaz toxiques.

Les victimes des attaques perpétrées à Moudamiyé ne présentaient pas de lésions traumatiques, mais des symptômes correspondant à l'emploi d'armes chimiques. Selon le personnel médical présent sur les lieux, elles souffraient notamment de dyspnée (difficultés à respirer), d'écoulements de sang et de mousse par le nez et la bouche, d'une respiration sifflante, d'un ralentissement du rythme cardiaque et de contractions des muscles des membres inférieurs. Tous ces symptômes étaient indicatifs de l'emploi de gaz toxiques par les forces du régime de Bachar Al-Assad.

Les attaques perpétrées mardi à Moudamiyé constituent une violation du droit international, notamment les résolutions 2118 (2013) et 2209 (2015) du Conseil de sécurité, qui interdisent au régime de Bachar Al-Assad d'employer, de mettre au point, de fabriquer, d'acquérir et de stocker des armes chimiques et prévoient l'imposition de mesures au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies si leurs dispositions ne sont pas respectées. Elles représentent également une menace pour les pourparlers de Vienne.

Les attaques chimiques menées par le régime de Bachar Al-Assad à l'encontre de civils ont eu lieu alors même qu'un cessez-le-feu local conclu depuis peu commençait de se mettre en place. Il s'agit à l'évidence d'une action malveillante de la part de ce régime pour faire dérailler les efforts politiques déployés afin de mettre un terme aux tueries. Plutôt que de collaborer à l'instauration de la paix, le régime de Bachar Al-Assad s'emploie activement à faire obstacle à une solution pacifique : gazant des civils dans une tentative désespérée pour gagner du territoire avant le début des pourparlers de paix entre Syriens. Ces attaques peuvent et doivent être stoppées. Autrement, elles mettront en danger les pourparlers de Vienne et rendront impossible une solution politique.

Au nom des habitants de Moudamiyé, je demande donc au Conseil de sécurité de prendre immédiatement des mesures pour :

- a) Protéger les civils syriens de futures attaques chimiques en imposant une zone de non-bombardement. Ce n'est qu'en mettant fin aux bombardements aériens aveugles que nous pouvons espérer empêcher que se reproduisent à l'avenir des

---

attaques sans discrimination du type de celles perpétrées par les forces du régime syrien à Moudamiyé;

b) Faire procéder à une enquête sur les attaques de Moudamiyé et prier la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de s'employer sans tarder à déterminer à qui elles sont imputables : les forces syriennes d'opposition sur place à Moudamiyé sont prêtes à offrir un accès sans entrave aux observateurs internationaux pour leur permettre de mener une enquête complète et détaillée et faire en sorte que les responsables aient à répondre de leurs actes;

c) Veiller à l'application de ses résolutions 2118 (2013) et 2209 (2015) et imposer des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour s'assurer que les responsables des attaques chimiques de mardi soient tenus de rendre des comptes;

d) Saisir de la situation en Syrie la Cour pénale internationale : pour rendre justice aux victimes des attaques aux armes chimiques et empêcher que d'autres crimes de guerre soient commis en Syrie, le Conseil de sécurité devrait agir rapidement et adopter une résolution déférant à la Cour pénale internationale la situation dans ce pays.

Les attaques chimiques perpétrées à Moudamiyé sont une insulte à la conscience collective du Conseil de sécurité. Si les résolutions successives du Conseil, notamment la résolution 2118 (2013) et 2209 (2015), avaient été appliquées, les pertes en vies humaines déplorées dans cette ville auraient été évitées. Il est inconcevable que de telles atrocités puissent se poursuivre, sans même une déclaration du Conseil de sécurité les condamnant. Les civils en Syrie doivent être protégés contre ces attaques aveugles – et ils doivent l'être sans plus tarder. Une zone de non-bombardement permettrait d'assurer cette protection, tout en créant les conditions nécessaires à l'amorce d'une solution politique.

Le Représentant spécial  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Najib **Ghadbian**

---